

# COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 12 février 2019

**Président :** Jean Luc BOURLAND

**Présents :** Nicolas ALLART - Thierry DESESSART - Jean-Baptiste ESPONDE - Mickael GUFFROY

**Excusés :** Alain DETAVE - Daniel DUBOIS

L'ensemble des membres présents remercient Nathalie WANDELS pour le travail fastidieux de préparation des éléments nécessaires aux prises de décisions lors des séances.

Conformément au statut de l'Arbitrage (articles 8, 41 & 46), la Commission établit un constat intermédiaire des clubs évoluant en compétition du District de l'Oise de Football et en infraction au 1<sup>er</sup> février 2019 et en dresse la liste qui suit :

**D1 :** *US LASSIGNY*

**D2 :** *ES FORMERIE – US LE PLESSIS BRION*

**D3 :** *FC AMBLAINVILLE SANDRICOURT – FC BRENOUILLE – US PAILLART – AS PONTPOINT – FC THURY S/S CLERMONT – AS TRACY LE MONT – CERC.A. VENETTE*

**D4 :** *US BEUVRAIGNES — FC GEN. A.C.D.R. COMPIEGNE - US GAUDECHART - FC MAREUIL SUR OURCQ – US MOUY – FC ST SULPICE - JS THIEUX*

**D5 :** *AS ANGICOURT - AS AUGER ST VINCENT – RC BLARGIES – FC CHIRY OURSCAMP - FC CONCHY BOULOGNE – AFC CRISOLLES – AS HENONVILLE - AS LA DRENNE - LC LEGLANTIERS – SC LES MARETTES – ASSH MILLY SUR THERAIN - FC RURAVILLE – AS ST REMY EN L'EAU - ES THIERS SUR THEVE*

La commission informe les clubs cités ci-dessus que ceux-ci seront en infraction au 15 juin 2019 et en conséquence subiront des sanctions sportives et financières.

Les clubs suivants en situation de forfait général seront également considérés en infraction en cas de reprise lors de la saison 2019/2020 : *SL GOINCOURT*

La Commission prend note de la liste des nouveaux arbitres stagiaires reçus au stage de Ribécourt et ceux des sessions de décembre et janvier; elle leur souhaite la bienvenue au sein du corps arbitral soit au total 39 arbitres ; elle rappelle à ces nouveaux arbitres ainsi qu'aux clubs concernés que le quota minimum de match d'ici le mois de juin sera au prorata des journées restant à jouer.

Liste des nouveaux arbitres et clubs concernés :

Arbitre	Club
ARIAL Guillaume	OC Bury
BEN HASSEN Anis	SC St Just en Chaussée
BOCQUET Luc	US Ribécourt
BOULET Corentin	JS Moliens
BOURG Kelian	FC Angy
CHABRY Thierry	AMJ Laboissière
CHAPEY Killian	US Cires les Mello
CILLIER Jérôme	US Breteuil
COINTEPAS Corentin	US Choisy au Bac
DALUZEAU Frédéric	AS Brunvilliers
DEKONINCK Emilie	US Pont
DHILLY Gautier	FCJ Noyon
DIAS Morgan	AS St Sauveur
DUHAYON Hugo	US Ribécourt
EMERY-VIVIEN Grégory	OS Tricot
FREMAUX Erwan	US Lassigny
GANCE Maxime	AS La Neuville en Hez
GIROUX Hugo	US Ribécourt
HAMON-MAIXANDEAU Yannick	USR St Crépin
HARLEZ Morgan	AS Maignelay Montigny
KAYA Erwan	AS Monchy St Eloi
LAYADI Zakaria	AFC Creil
LEDOUX Christophe	US Chevrières-Grandfresnoy
MEDJAHED Hafif	US Lieuvillers
MEHADJI Youssef	US Méru
ORLANDO DOMINGOS Kelly	SC St Just en Chaussée
OUGHALMI Ilhame Rizk	AS Futsal Club de Compiègne
PATON Hugues	USE St Leu d'Esserent
PETIT Patric	US Bresles
REYTIER Romario	US Chantilly
ROBERT Alexandre-Mounir	AFC Creil
ROBILLARD Alexis	AS La Neuville S/ Oudeuil
zSAIDI Mohamed	AS Allonne
SAINTON Corentin	US Ribécourt
SOUABRIA Lakdar	US Méru
SURREIRA Marco	USC Portugais Beauvais
TALLE Yohann	US Fouquenies
THIEFFRY-GRIMAZ Paul	FC Boran
TOPPINARD Jean-Pierre	Indépendant

La commission prend connaissance de la réalisation de la licence de Toppinard Jean-Pierre (arbitre).

La commission prend note du courrier du club de Songeons concernant la situation des arbitres du club et sera vigilante sur le respect des procédures les concernant en fin de saison.

La commission prend note du courrier de David Mélanie (arbitre) et statuera définitivement sur sa demande lors du renouvellement des licences.

La commission prend note de :

- 2 arbitres ayant démissionné
- 44 arbitres n'ayant pas renouvelé leur licence arbitre
- 8 arbitres ayant demandé un congé sabbatique ou médical
- 4 arbitres arrivant d'une autre Ligue

**La Commission invite les clubs qui souhaitent connaître le nombre de matchs officiés par leur arbitre par rapport au quota en vigueur pour la saison 2018/2019 à consulter l'application Footclub :** (Compétitions, arbitres désignés, sélectionner l'arbitre, ensuite saisir match du 01/07/2018 à la date du jour et afficher) attention les matchs où il est affiché RP sont les matchs reportés et ne rentrent pas dans le quota.

La commission prend connaissance de la liste des arbitres auxiliaires et constate qu'aucun club ne peut remplir pour la saison 2018/2019 les conditions liées à l'article 6.1 des règlements particuliers du DOF.

Le prochain examen de candidat à l'arbitrage sera au mois de mai 2019 et nous invitons les clubs à demander rapidement un ou des dossiers pour des futurs arbitres.

La Commission rappelle aux clubs qu'il ne s'agit que d'un état intermédiaire susceptible d'appel auprès de la Commission d'Appel des Affaires Générales (article 8 du Statut de l'Arbitrage).

*Dans le cadre de l'article 190 des RG de la F.F.F , les décisions de la Commission du Statut de l'Arbitrage peuvent être frappées d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de notification de la décision contestée tenant compte que si le dernier jour est un samedi, dimanche ou jour férié, le délai est prolongé jusqu'au dernier jour ouvrable.*

Prochaine réunion le 24 juin 2019 à 18h30.

Le Président  
Jean-Luc BOURLAND

Le Secrétaire de Séance  
Mickaël GUFFROY